

DESCRIPTIF DE L'UNITE DE VALEUR (TN05) STAGE TECHNIQUE TYPE « OPERATEUR »

1. PERIODE

Le STAGE TECHNIQUE est une UV de Tronc Commun qui s'effectue à l'intersemestre ou pendant les vacances d'été.

Les dates de stage pour la période d'été sont à définir entre l'étudiant et l'entreprise.

En cas de convocation aux jurys de suivi qui ont lieu pendant les périodes de stage, l'étudiant s'engage à s'y présenter et l'entreprise s'engage également à libérer l'étudiant le temps nécessaire à sa convocation.

Cette clause est spécifiée dans la convention de stage.

2. OBJECTIFS

L'objectif du stage technique TN05 est avant tout pédagogique. Il est obligatoire et fait partie intégrante de la formation d'ingénieur UTC.

Cette Unité de Valeur a plusieurs objectifs :

➤ **Au travers d'un stage technique :**

- expérience de vie professionnelle : l'étudiant occupe un poste de travail et participe à une tâche technique,
- connaissance de la structure organisationnelle de l'entreprise (hiérarchie, CHSCT, CE, syndicats...),
- prise de conscience des rôles et des métiers de l'ouvrier et de l'ingénieur (si possible).

➤ **Avec un rapport et une soutenance,** développer ses aptitudes à :

- structurer un rapport, décrire ses travaux, activités...,
- communiquer et organiser un exposé.

3. EXEMPLES D'EMPLOIS POSSIBLES

Le stage s'effectue de préférence dans une entreprise industrielle, comptant un **effectif, si possible, de plus de 50 salariés**. (car existence de partenaires sociaux)

Les emplois visés sont de type « ouvrier ». L'idéal est d'effectuer un roulement et d'occuper plusieurs postes le cas échéant :

- dans un atelier d'usinage, de montage, de fabrication, ou un service de conditionnement, d'expédition, d'entretien, de maintenance...
- dans un laboratoire d'essais ou de contrôles, liés à la production de l'entreprise.
- d'autres stages peuvent être acceptés : intégrer une équipe sur un chantier, aide laborantin, maintenance informatique, ...

4. **EMPLOIS ECARTES**

Vente, administration, finances, enseignement, recherche, bureau d'études, espaces verts, commerce, mise en rayon, caissière, ...

5. **ATTRIBUTION DE L'U.V.**

Le jury prend en compte :

- l'appréciation du responsable de l'entreprise ayant accueilli et encadré le stagiaire,
- l'appréciation du rapport de stage,
- l'appréciation de l'exposé oral.

6. **ETUDIANTS MINEURS**

Les étudiants mineurs au 1^{er} jour du stage ne sont pas autorisés à partir en stage, les risques en entreprise étant trop élevés et les démarches administratives trop lourdes.

Pour plus d'informations, n'hésitez à pas à vous inscrire et à consulter le site de l'UV TN05 en vous connectant à l'adresse suivante <http://moodle.utc.fr/> . Cliquez sur *Ingénieur*, descendez jusqu'à *L'UV TN05* et cliquez, inscrivez-vous à ce cours pour accéder aux informations et aux documents téléchargeables.

COMMENT FAIRE POUR OBTENIR UNE CONVENTION DE STAGE ?

Si vous acceptez de prendre un étudiant en stage, une convention tripartite devra être établie par l'UTC.

Les informations nécessaires pour rédiger ces conventions sont à renseigner directement sur le site de dépôt d'offres de stage à l'adresse suivante <http://utcenligne.utc.fr> en cliquant sur « Déposer un stage ouvrier » sans oublier d'y indiquer le nom de l'étudiant que vous allez accueillir si ce dernier est déjà identifié.

Cette démarche peut également être faite par les étudiants en leur fournissant les informations dont ils auront besoin.

Coordination des stages TN05

UTC
Mme Lauriane DUPUIS (Stage ouvrier)
Service des stages
Rue Roger Couttolenc – C.S. 60319
60203 COMPIEGNE Cedex

Tél : 03 44 23 52 38
Courriel : tn05@utc.fr